

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPELLIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004985

Rapport n°4.1 - Projet « La Base des pratiques et sa déclinaison mobile » - Convention de partenariat l'association L'arÈTE (L'art d'être tous ensemble)

**Projet « La Base des pratiques et sa déclinaison mobile » -
Convention de partenariat l'association L'arÊTE
(L'art d'être tous ensemble)**

Rapporteur : Daniel HUOT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant prévu au budget 2019 : 328 070 € Montant de l'opération : 9 000 € en 2019, 8 000 € en 2020 et 7 000 € en 2021

Résumé :

Le Café des pratiques, situé dans le quartier des Chaprais à Besançon, a expérimenté durant 3 ans sa Base des pratiques, une boutique de loisirs créatifs issus de la récupération d'outils et de matériaux auprès, principalement, d'entreprises et de commerçants. Au-delà de la vente, cet outil a permis de sensibiliser les publics au réemploi par des ateliers créatifs, des animations et des formations. Il souhaite poursuivre son projet d'économie circulaire et élargir sa démarche de création culturelle hors les murs, notamment en milieu rural. Avec une version mobile, il pérennise et développe aujourd'hui sa Base des pratiques en s'appuyant sur une structure juridique plus adaptée : L'arÊTE (L'art d'être tous ensemble).

Dans la continuité de l'appui au lancement du projet en 2017, il est proposé que Grand Besançon Métropole apporte son soutien à L'arÊTE pour le déploiement de la Base des pratiques sur son territoire, par le biais d'une convention bipartite de 3 ans et avec subvention à hauteur de 9 000 € en 2019, 8 000 € en 2020 et 7 000 € en 2021, prélevés sur l'enveloppe du Plan Climat.

I. De la Base des pratiques à la Base mobile

Le Café des pratiques, association d'éducation populaire, ouvre un espace de convivialité aux Chaprais à Besançon en 2011, ayant pour objectif de créer du lien social au travers des pratiques et le développement de projets individuels ou collectifs. Un de ceux-là, la Base des pratiques, valorise des déchets issus des activités de commerçants, de particuliers ou d'industriels en les collectant, les triant et leur trouvant un nouvel usage.

Depuis juin 2016, un espace est aménagé et ouvert au public en tant que boutique de matériaux, atelier, lieu d'exposition, salle pour des interventions et formations (via l'Ecole des pratiques, organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'animation durable). Ce nouvel espace a aussi permis de nombreuses expérimentations (accueil d'artistes ou d'artisans en résidence, atelier de fabrication de kits...).

Fort du soutien du SYBERT en 2016, de la CAGB en 2017 et du service Développement durable de la Ville de Besançon, ce projet d'économie circulaire s'est développé (voir point II. ci-dessous) et montre aujourd'hui des potentialités importantes quant à la réduction des déchets, à la sensibilisation du public et à l'enrichissement de la créativité.

En 2019, l'association du Café des pratiques décide de s'associer à L'arÊTE ou l'art d'Être Tous Ensemble, une association de création et de diffusion culturelle utilisant des processus artistiques innovants au service de la médiation culturelle.

Ainsi, à partir de novembre 2019, il est prévu que L'arÊTE reprenne la gestion de la Base des pratiques, afin de lui donner plus d'ampleur. En effet, un outil « Base mobile » a déjà été développé et testé en juillet 2019 à Cluny. Il permettra de diffuser l'offre culturelle de L'arÊTE et du Café (ateliers, interventions artistiques, caférépartout, formations...), notamment en milieu rural.

II. Le bilan détaillé de la Base des pratiques

Depuis 2016, la Base des pratiques a limité la production de déchets (en moyenne chaque année, 150 m³ de déchets récupérés et 110 m³ réutilisés) et a développé de nombreuses actions favorisant la récupération et la réutilisation :

- la mise en place d'animations durables avec une soixantaine d'ateliers pour tout public,
- des interventions avec les périscolaires, étudiants de l'IRTS, crèches, animateurs en formation BAFA, parcours culturels, enfants scolarisés...,
- des formations professionnelles en partenariat avec l'Ecole des pratiques (DDCSPP, Alterre...),
- la participation à des rencontres professionnelles (*Rendez-vous de la Transition* autour de « l'animation durable », *Village de la réparation* lors du salon Talents et Saveurs 2017 et 2018, Salon pro-déchet),
- l'accueil de créateurs en résidence (artisan-musicien, artiste plasticienne...),
- la mutualisation de matériel (graveur, marionnettiste, peintre, sculpteur...),
- ainsi que plusieurs expérimentations à partir de matériaux récupérés : création d'un livre d'art, d'outils pédagogiques, d'objets et de 7 sculpture-structures portées par L'arÊTE ; deux nouvelles collaborations, l'une avec l'École Supérieure d'Arts Appliqués Duperré à Paris et l'autre avec l'IRTS.

III. Le déploiement territorial de la Base des Pratiques porté par L'arÊTE

Fort de son expérimentation réussie, le Café des pratiques souhaite pérenniser cette action en ajustant son mode de fonctionnement et en adoptant deux nouveaux services. Il a tout d'abord besoin d'acquérir des machines-outils afin de pouvoir préparer les ressources à utiliser lors de ses ateliers créatifs. Par ailleurs, si la Base, rue de Belfort, n'est plus ouverte en continu et repose d'avantage sur les bénévoles pour la collecte de matériaux, il se donne une priorité à élargir sa démarche de création culturelle hors les murs, notamment en milieu rural. Il s'apprête donc à déployer une version mobile de sa Base des pratiques en s'appuyant sur une structure juridique plus adaptée : L'arÊTE.

Tout comme le Café des pratiques, L'arÊTE portera ce projet dans l'esprit de créer du lien social autour de ses rencontres et ateliers créatifs. Cette diffusion dans Grand Besançon Métropole, notamment en milieu rural, est envisagée dans un dialogue avec les acteurs (commune, école, périscolaire, maison de retraite...), L'arÊTE s'adaptant aux besoins définis en amont avec les structures locales.

Ce projet comportera plusieurs niveaux d'intervention possibles :

- la présentation de la Base mobile avec la simple vente de ressources de réemploi, comme une épicerie ambulante,
- la valorisation de la Base mobile avec l'animation d'ateliers,
- l'animation d'ateliers ciblés, sans la Base, autour de kits préparés sur mesure ou de ressources ciblées et éventuellement d'outils (ex : gravure, travail du bois...),
- et la réalisation de structures-sculptures s'appuyant sur une action collective avec des ressources, d'outils et des animations inscrites dans un projet local (ex : fête, projet d'école...).

Notons également qu'en dehors de ce projet, l'Ecole des Pratiques, organisme de formation articulé avec le Café des Pratiques et L'arÊTE, propose un accompagnement au montage de projet. Ainsi a-t-elle été en appui à l'émergence d'activités économiques accompagnées de création de lien social (gîte, moulin, café, restaurant... en ville comme en milieu rural).

Le déploiement de la Base des Pratiques dans le territoire de Grand Besançon Métropole répond ainsi à des objectifs à la fois environnementaux, économiques et sociaux. Il permet de renforcer la démarche d'économie circulaire impliquant une trentaine de partenaires à la source (commerces, entreprises industrielles et associations), mais aussi les acteurs de l'animation territoriale visant des publics ciblés multigénérationnels ainsi que, in fine, le grand public.

Economie de la fonctionnalité, réemploi, réutilisation, cette base mobile sera à la fois :

- un outil de sensibilisation et d'accompagnement des nouvelles pratiques de tri, mais aussi de valorisation des déchets et de création à partir de ressources secondaires,
- un acteur de l'économie sociale et solidaire, créateur d'activité économique locale et de valeur ajoutée,
- un vecteur de lien social et d'occasion de rencontres au sein des communes.

Pour appuyer la dynamique de ce nouveau projet global, L'arÊTE déposera sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt national « Fabriques de territoire ».

IV. Demande de subvention

Pour son projet de développement de la Base de pratiques et sa déclinaison mobile, L'arÊTE sollicite Grand Besançon Métropole à hauteur de 24 000 €, soit 9 000 € en 2019, 8 000 € en 2020 et 7 000 € en 2021, selon le budget de fonctionnement prévisionnel suivant :

DEPENSES (en €)				RECETTES (en €)			
	2019-20	2020-21	2021-22		2019-20	2020-21	2021-22
Loyers et fluides	11 000	11 200	11 400	Adhésions, vente de produits et services	7 000	9 200	11 400
Charges de personnel	65 000	66 000	67 000	Subventions	64 000	58 000	57 000
- coordinateur	38 000	38 000	38 000	- AMI « Fabriques de territoire »	50 000	50 000	50 000
- emploi aidé	21 000	22 000	23 000	- Sybert	5 000		
- service civique	1 000	1 000	1 000	- Grand Besançon Métropole	9 000	8 000	7 000
- emploi mis à disposition	5 000	5 000	5 000	Fonds propres	5 000	10 000	10 000
TOTAL	76 000	77 200	78 400	TOTAL	76 000	77 200	78 400

En plus de la subvention sollicitée auprès de Grand Besançon Métropole, l'association sollicite, pour chacune des 3 années, 50 000 € dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national « Fabriques de territoire ». Le SYBERT, qui a soutenu le projet en 2016, apporte une aide de 5 000 € la première année, l'association prenant à sa charge les financements non acquis les 2 années suivantes.

Rappelons qu'en lien avec son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon avait soutenu le lancement de la Base des pratiques, ce projet rejoignant son objectif de « valoriser les ressources du territoire pour créer de la richesse et des emplois locaux » et « favoriser l'économie circulaire ». Grand Besançon Métropole révisait actuellement son Plan Climat. Avec les mêmes objectifs que précédemment, mais également avec la volonté d'une animation territoriale de proximité, la Communauté Urbaine pourrait soutenir ce projet porté par L'arÊTE en signant avec elle une convention bipartite et en lui attribuant la subvention demandée prélevée sur l'enveloppe du Plan Climat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pluriannuelle à L'arÊTE, pour le déploiement du projet de la Base des pratiques à hauteur de 9 000 € en 2019, 8 000 € en 2020 et 7 000 € en 2021, prélevés sur l'enveloppe du Plan Climat.
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0